

Destruction par le feu de nos trésors nationaux : ça suffit !

Janvier 1972 : un ouvrier oublie d'éteindre un chalumeau dans les combles de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes (Loire-Atlantique), dont la restauration après les bombardements de la Seconde Guerre mondiale venait seulement de s'achever. La toiture est détruite.

Janvier 1976 : un violent incendie criminel détruit le château des comtes de Chaumont (Haute-Marne) hébergeant le tribunal et la cour d'assises : le Palais de Justice disparaît dans le brasier. Il faut le reconstruire.

Février 1994 : le Parlement de Bretagne, qui abrite la cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine), brûle. Des fusées lancées par des marins-pêcheurs en colère ont atteint la charpente. L'alarme incendie avait été débranchée par le concierge ! Ce joyau de la Renaissance est en grande partie détruit. Cinq années seront nécessaires pour le restaurer.

Janvier 2003 : un court-circuit dans la chapelle du château de Lunéville provoque un immense incendie. Le château des ducs de Lorraine et son musée de la faïence est en grande partie détruit. Les 8 147 livres de la bibliothèque militaire sont consumés. Des collections inestimables sont perdues.

Juillet 2009 : un incendie détruit les ateliers du maître-verrier Courageux, à Crèvecœur-le-Grand, dans l'Oise. Dans ses ateliers se trouvaient, pour y être restaurés, les vitraux de Saint-Germain l'Auxerrois, datant du 16^e siècle. De véritables chefs-d'œuvre. Ils sont détruits dans les flammes, dans une chaleur de 1 500 degrés. Personne n'en parle.

2019 : des travaux dits « colossaux » sont entrepris sur la toiture de Notre-Dame de Paris. On démonte et on descend les lourdes statues des apôtres qui entourent la flèche de Viollet-le-Duc. On peut imaginer qu'à travaux colossaux correspond une sécurité colossale. Qu'à la restauration d'un chef d'œuvre universel est associée une sécurité maximale de chaque minute.

On peut espérer que les responsables des Monuments nationaux et du chantier ont en mémoire les cataclysmes qui abiment régulièrement le patrimoine mondial, comme la terrible catastrophe en 1996 de la Fenice à Venise, opéra mythique détruit par un incendie, certes dû à un acte criminel de deux électriciens qui ne



Charpente et chemin sous le toit de Notre-Dame de Paris

© Etienne Madranges

voulaient pas payer des indemnités de retard, ou comme l'épouvantable incendie de 1993 qui a détruit le célèbre pont suisse de la Chapelle à Lucerne et ses peintures anciennes, dû à l'imprudence d'un batelier... Autant de calamités douloureuses qui devraient inciter ceux à qui nous confions la sauvegarde de nos trésors nationaux à prendre les plus grandes mesures de sécurité lorsque l'on restaure le patrimoine de l'humanité. Notre patrimoine...

Arrêtons le saccage !

Le 2 mars 2019, des vitraux de la basilique de Saint-Denis sont volontairement brisés. Le haut-lieu de l'histoire de France, déjà ravagé pendant la Révolution, est partiellement défiguré. Quelles mesures ont été prises pour éviter cela ? Déjà, en 2008, un vitrail de Chagall de la cathédrale de Metz avait été volontairement détruit.

Le 17 mars 2019, le portail de l'église Saint-Sulpice à Paris est volontairement incendié. On aurait pu perdre la splendide peinture de Delacroix du combat contre l'Angle, juste près de l'entrée.

La cathédrale de la capitale de la France est mutilée. Le monde entier est sous le choc. Une enquête judiciaire est en cours. On ne sait pas ce qu'elle révélera. Quoi qu'il en soit, la charpente de 900 ans, dite « la forêt », que j'avais eu la chance de traverser et de pouvoir photographier il y

a quelques années, découvrant les signes de compagnonnage des artisans du Moyen Âge gravant la marque de leur passage dans le chêne, a disparu à tout jamais. Il a fallu attendre 2019 pour que, malgré les moyens techniques et technologiques impressionnants dont on dispose, les réunions en tout genre qui précèdent les travaux, la nécessaire prévention des risques qui est pourtant un souci majeur des autorités, on assiste à l'intraçable destruction partielle de Notre-Dame de Paris !

On sait multiplier les lois et les décrets pour contraindre à sécuriser à grands frais un petit hôtel de tourisme. Quelles précautions prend-on pour nos trésors nationaux ? Si ces précautions ont été insuffisantes, des sanctions devront intervenir. Ce n'est pas seulement un édifice ou un chef-d'œuvre qu'on a laissé détruire. C'est l'Histoire de France et l'Histoire de l'Humanité que l'on a mutilées, l'Âme d'un peuple que l'on a écorchée !

Espérons que les responsabilités seront recherchées jusqu'au plus haut niveau, que certains auront le courage de démissionner, que justice passera et que, surtout, en sécurisant comme il convient les grands chantiers du patrimoine de la nation, on ne verra plus jamais un tel désastre !



Étienne Madranges,
Avocat à la cour,
Magistrat honoraire

2019-4736